SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

RAPPORT ANNUEL

2012-2013

Ontario

Société ontarienne de financement de la croissance

www.ontario.ca/sofc

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE RAPPORT ANNUEL 2012-2013

1 À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE
2 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE
4 MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
6 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
8 COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION
8 Les marchés de capital-risque en 2012
10 Activités d'exploitation et résultats obtenus en 2012-2013
10 Fonds ontarien de capital-risque
11 Nouveau fonds ontarien de capital-risque
12 Fonds ontarien de développement des technologies émergentes
15 Activités de l'écosystème ontarien du capital-risque
16 ÉTATS FINANCIERS
16 Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers
17 Rapport de l'auditeur indépendant
18 États de la situation financière
19 États des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé
20 États des gains et des pertes de réévaluation
20 États de l'évolution de l'actif net
21 États des flux de trésorerie
22 Notes complémentaires aux états financiers
30 GOUVERNANCE
30 Aperçu
30 Obligation de rendre compte
30 Rôles et responsabilités
31 Rapports financiers
31 Contrôles internes
31 Activités d'exploitation
32 POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES
32 PERSPECTIVES POUR 2013-2014
DC POUR NOUS JOINDRE

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC ou la Société) a été constituée par la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* et a été lancée le 27 février 2009. La principale activité de la SOFC consiste à gérer les intérêts du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite connue sous le nom du Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR) ainsi qu'à gérer et à administrer le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE). La SOFC est une entreprise opérationnelle qui relève du ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI).

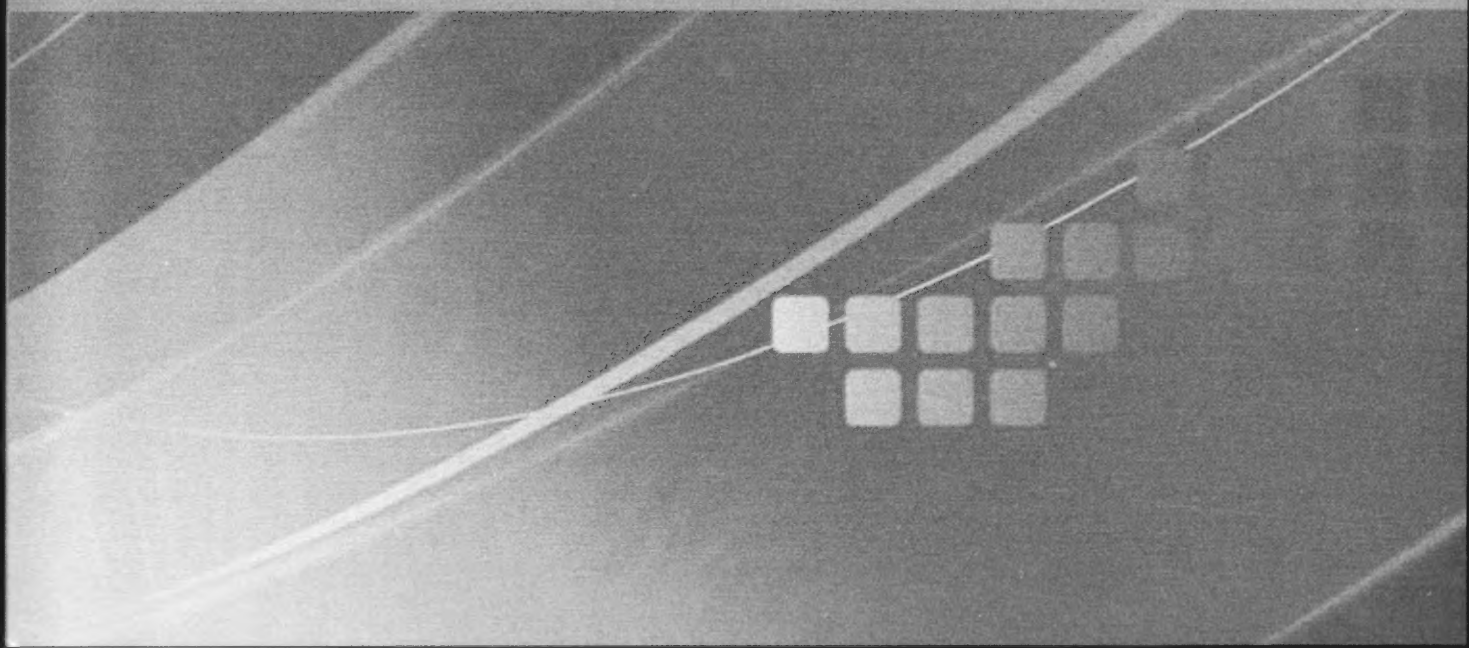

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC ou la Société) a été constituée par la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* et a été lancée le 27 février 2009. La principale activité de la SOFC consiste à gérer les intérêts du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite connue sous le nom du Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR) ainsi qu'à gérer et à administrer le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE). La SOFC est une entreprise opérationnelle qui relève du ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI).

Le FOCR, qui dispose d'un budget de 205 millions de dollars, est une société en commandite constituée à l'initiative du gouvernement de l'Ontario, de concert avec des investisseurs institutionnels de premier plan (le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), la Banque Royale du Canada, le Groupe Banque TD, la Banque de développement du Canada et la Financière Manuvie). Le FOCR a été mis sur pied dans le but d'investir principalement dans les fonds de capital-risque et les fonds de croissance ontariens axés sur l'Ontario, qui appuient les sociétés innovantes à forte croissance. L'Ontario a consenti 90 millions de dollars à ce fonds, tandis que le reste du financement provient des institutions partenaires.

Le FOCR est structuré comme un fonds de fonds dans lequel des investisseurs mettent leurs capitaux en commun dans le but, d'une part, d'investir dans une gamme de fonds (principalement des fonds de capital-risque) et, d'autre part, de procéder à des coinvestissements directs dans des sociétés ontariennes. Le FOCR est géré par Northleaf Capital Partners Ltd. À titre d'associée commanditaire du FOCR, la SOFC ne participe pas activement à la gestion du fonds.

Le FOCR a été créé pour favoriser l'innovation et les investissements en Ontario grâce à des engagements de fonds et à des investissements directs dans des sociétés et des fonds à rendement élevé qui cherchent à améliorer la rentabilité des investissements à long terme et qui contribuent à la création, en Ontario, d'un secteur du capital-risque autosuffisant, apte à soutenir la concurrence mondiale.

Le FODTE, mis sur pied en 2009 par le gouvernement de l'Ontario et doté d'un budget de 250 millions de dollars, est un fonds de coinvestissements directs établi pour investir, avec des investisseurs admissibles, dans des sociétés ontariennes innovantes à forte croissance des secteurs suivants : technologies propres; sciences de la vie et technologies de pointe en santé; médias numériques et technologies de l'information et des communications. Le fonds est un programme d'investissement discrétionnaire restreint axé sur des investissements directs, en capitaux propres ou en quasi-capitaux propres, dans des sociétés ontariennes. Les gains en capital nets tirés de ses investissements doivent être réinvestis.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Au nom du conseil d'administration, je suis heureuse de présenter le Rapport annuel 2012-2013 de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC), qui met en lumière les progrès réalisés par la SOFC au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2013. La SOFC a continué à remplir et à élargir son mandat dans le secteur du capital-risque. Elle a exercé une forte influence sur le marché ontarien du capital-risque : deux fonds créés au cours de la dernière année civile avec l'aide du Fonds ontarien de capital-risque (FOCR) ont apporté environ 36 % du capital recueilli en Ontario.

Le capital-risque demeure un facteur essentiel au développement et à l'expansion d'une économie dynamique. La prospérité future de l'Ontario dépend en effet de ce facteur, essentiel pour lui permettre de soutenir la concurrence sur le marché international. La mission principale de la SOFC consiste à maintenir, à long terme, un secteur de capital-risque solide en Ontario.

Le rapport préparé par le Conseil pour l'emploi et la prospérité souligne l'importance du travail accompli par la SOFC ainsi que la nécessité de [TRADUCTION] « stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat » en Ontario en accélérant la commercialisation de nouveaux produits. La SOFC joue un rôle considérable à cet égard.

Sa vision et son objectif pour les années à venir consistent à rapprocher l'offre et la demande du marché du capital-risque. Le gouvernement de l'Ontario a créé un environnement d'innovation de calibre mondial pour permettre aux entrepreneurs de démarrer leur entreprise et de la faire prospérer. Parallèlement, grâce à ses fonds, la SOFC contribue à établir en Ontario une culture et un écosystème du capital-risque solides, en augmentant le capital en circulation dans le marché et en soutenant les sociétés ontariennes. Avec des initiatives ontariennes bénéficiant de capital-risque comme Extreme Startups et The Next 36, la SOFC a contribué à l'établissement d'un écosystème qui permettra à l'Ontario de se mesurer à la concurrence internationale.

La SOFC continue à miser sur sa présence dans le marché et sur ses principes d'investissement axés sur le marché pour réaliser de nouveaux partenariats entre des entrepreneurs, des sociétés innovantes et des investisseurs du Canada et de l'étranger. Jusqu'à maintenant, la Société a contribué à accroître l'engagement d'entités spécialisées dans le capital-risque, de groupes de capital-risque à l'étranger et d'autres investisseurs, en fournissant accès au marché du capital-risque ontarien et à des sociétés ontariennes avant-gardistes.

En 2012-2013, la SOFC a mené à bien ses mandats concernant le FOCR et le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE). Ces fonds lui ont permis de jouer un rôle important dans l'émergence d'une nouvelle génération de gestionnaires de fonds en Ontario et dans l'injection de capitaux essentiels à des entreprises en démarrage. Bien que la Société ait reçu instruction de suspendre les nouveaux investissements initiaux dans le cadre du FODTE en 2012, sa mission a été élargie : forte du succès du FOCR actuel, elle s'est vu confier la responsabilité de mettre en place un fonds pour lui succéder, en collaboration avec le gouvernement fédéral et le secteur privé. L'engagement de l'Ontario de contribuer, de concert avec le gouvernement fédéral, jusqu'à 50 millions de dollars à un nouveau fonds ontarien de capital-risque, définit le cadre dans lequel s'inscriront les activités de la Société pour 2013-2014 et les exercices subséquents.

Par suite de la réorganisation des ministères au sein du gouvernement, la SOFC relève maintenant du ministère de la Recherche et de l'Innovation. À ce titre, elle continuera à matérialiser les priorités clés du Ministère et du gouvernement.

Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration de la SOFC pour leur engagement et leur dévouement constants envers l'organisation. Je remercie également John Marshall, notre président-directeur général, ainsi que les employés de la SOFC pour le dévouement, l'ardeur à la tâche et le soutien indéfectibles dont ils ont fait preuve au cours de la dernière année dans la mise en œuvre d'un volet important du Programme d'innovation de l'Ontario.

Enfin, je tiens à souligner la participation et le soutien continus des investisseurs admissibles de la SOFC, des commanditaires, des fonds et des nombreux autres intervenants de l'écosystème ontarien du capital-risque, dont l'appui et l'engagement concrets sont indispensables au succès des sociétés en premier développement de l'Ontario.

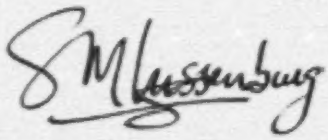

Selma M. Lussenburg
présidente
Le 17 juin 2013

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

En 2012-2013, la SOFC a continué à exercer son rôle de chef de file dans les initiatives de capital-risque du gouvernement de l'Ontario. Grâce aux deux fonds dont elle assure la gestion, le FOCR et le FODTE, elle s'est forgé une solide réputation dans le marché du capital-risque. Comme en témoigne l'augmentation du financement en capital-risque et la proportion des fonds bénéficiant de l'appui du FOCR qui ont clôturé depuis 2010, la Société a contribué à l'expansion du marché du capital-risque à la fois en Ontario et au Canada.

Le FOCR a prouvé que sa stratégie d'investissement axée sur le marché et sur le rendement a gagné un soutien important dans le marché. Alors que sa phase active d'investissements tire à sa fin, le FOCR compte huit fonds clôturés, deux engagements de fonds en instance et six investissements directs, prouvant ainsi l'efficacité de sa stratégie et l'importance de son influence sur le marché. La mise en place d'un nouveau fonds, en collaboration avec le gouvernement fédéral, assurera la poursuite des efforts dans ce domaine.

En ce qui concerne les investissements directs, le FODTE a conclu 27 opérations de coinvestissement initial, qui ont suscité une contribution de plus de 2 $ pour chaque dollar investi. Une proportion importante des capitaux ainsi obtenus provient de l'extérieur de l'Ontario, procurant de nouveaux investissements aux sociétés ontariennes. Les investissements gérés dans le cadre du FODTE continuent d'être répartis entre les trois secteurs clés du Fonds : les technologies propres; les sciences de la vie et les technologies de pointe en santé; les médias numériques et les technologies de l'information et des communications.

Comme on peut s'y attendre d'un portefeuilles de capital-risque dans sa troisième année, la SOFC a connu des baisses de valeur de certains investissements, mais bon nombre des sociétés du FODTE et du FOCR prennent pied dans un marché très concurrentiel et devraient s'avérer rentables pour leurs investisseurs, notamment pour l'Ontario, ainsi que pour l'économie ontarienne.

En plus de donner accès à des capitaux par l'intermédiaire du FODTE et du FOCR, la SOFC joue un rôle important dans l'établissement et le soutien de l'écosystème du capital-risque, en mettant en relation un vaste réseau de partenaires, d'investisseurs et d'entrepreneurs. La Société a servi de vitrine pour des sociétés ontariennes auprès de possibles sociétés investisseuses et d'éventuels investisseurs en capital-risque des États Unis. Ce faisant, elle a permis à des sociétés innovantes de l'Ontario de disposer de capitaux à un stade peu avancé de leur entreprise.

La SOFC dispose d'une structure de gestion des risques et de gestion financière qui assure le respect des exigences réglementaires et législatives imposées aux organismes de la Couronne. Au cours du dernier exercice, la Société a fait l'objet d'une vérification financière externe annuelle à l'égard de laquelle le vérificateur a émis une opinion sans réserve.

Pour terminer, je tiens à souligner l'aide et le soutien précieux des membres du conseil d'administration de la SOFC dans l'accomplissement du mandat de la Société. Je profite aussi de l'occasion pour remercier l'équipe de la SOFC pour ses contributions cruciales, son dévouement constant et son travail acharné au cours de la dernière année.

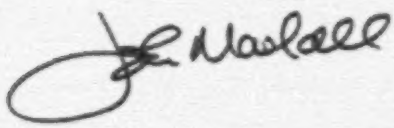

John Marshall
président-directeur général
Le 17 juin 2013

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les personnes suivantes étaient membres du conseil d'administration pour l'exercice 2012-2013 :

Selma M. Lussenburg, présidente

Nomination :
février 2011

Selma Lussenburg a été nommée présidente du conseil de la SOFC le 9 février 2011. Mme Lussenburg occupe également le poste de vice-présidente, Gouvernance, juridique & secrétaire corporatif de l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto. Mme Lussenburg compte sur une expérience exhaustive dans le secteur privé au sein d'entreprises comme AT&T et OMERS. Elle compte également de l'expérience en gouvernance d'entreprise, notamment à titre de secrétaire générale au sein des conseils d'administration d'OMERS et de l'AAGT.

Mme Lussenburg est membre du conseil consultatif du *Canadian Innovation Exchange* (CIX), coprésidente du comité d'action directe auprès des entreprises du comité consultatif sur les différends commerciaux privés de l'ALENA 2022 des ministres du Commerce et membre du comité consultatif du *Canada-U.S. Law Institute*.

Mme Lussenburg a obtenu des grades de l'Université d'Ottawa (B.A. et LL.B , avec distinction) et de l'Australian National University (LL.M.). Elle détient aussi la désignation de directrice agréée du *Directors College, DeGroote School of Business*, de l'Université McMaster. Enfin, Mme Lussenburg est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et du Centre canadien d'éthique et de politique des entreprises.

Wendy Tilford, vice-présidente

Nomination :
février 2012

Wendy Tilford occupe le poste de sous-ministre du ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi et du ministère de la Recherche et de l'Innovation. Elle sert à titre de sous-ministre depuis son entrée au gouvernement provincial au début 2010. En vertu de son mandat visant à aider à faire prospérer une économie robuste qui offre des emplois aux Ontariens et qui leur assure la prospérité, Mme Tilford a joué un rôle primordial afin que le MDÉCE et le MRI obtiennent des investissements pour l'Ontario tout en perfectionnant et en améliorant les politiques et programmes déjà en vigueur.

Elle a occupé des postes de contrôle de cadre supérieure au sein de grandes organisations complexes, d'entreprises en démarrage et de sociétés de taille moyenne, comme Bell Canada, Norigen Communications, Canadian Standards Group et, plus récemment, QMI-SAI Global à titre de présidente.

Mme Tilford détient un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto.

Tony Rockingham

Nomination :
février 2009

Tony Rockingham a occupé le poste de sous-ministre adjoint de la division – Innovation et commercialisation du ministère de la Recherche et de l'Innovation jusqu'au moment de sa retraite en septembre 2011.

Avant cela, M. Rockingham a occupé le poste de sous-ministre adjoint responsable de la politique de conservation et de la stratégie de l'Ontario au sein du ministère de l'Énergie.

Il a étudié l'ingénierie industrielle à l'Université de Toronto et a obtenu un doctorat en génie mécanique à l'*Imperial College of Science and Technology* de Londres, en Angleterre.

Gadi Mayman

Nomination :
février 2009

À titre de directeur général de l'Office ontarien de financement, M. Mayman est responsable de la stratégie d'emprunt et de gestion de la dette de la province, des projets du financement général et de l'analyse financière en matière d'électricité, ainsi que de ses relations avec les banques et les marchés financiers. Il est également directeur général et vice-président de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

Avant de se joindre au ministère des Finances de l'Ontario, M. Mayman a travaillé à la Société pour l'expansion des exportations à Ottawa et à la Division internationale de la Banque TD. Il a obtenu un baccalauréat ès sciences appliquées en ingénierie industrielle de l'Université de Toronto en 1981 et une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western Ontario en 1988.

M. Mayman siège au conseil d'administration d'Infrastructure Ontario, copréside le *Joint Nuclear Funds Investment Committee*, un comité mixte de l'OOF et de l'OPG.

Tony Vander Voet

Nomination :
février 2009

D[r] Vander Voet a occupé le poste de sous-ministre adjoint par intérim au sein de la division – Sciences et recherche du ministère de la Recherche et de l'Innovation jusqu'au moment de sa retraite en 2009.

À compter de 1980, D[r] Vander Voet a occupé plusieurs postes de responsabilité croissante au sein de plusieurs ministères et agences du gouvernement de l'Ontario. Il a notamment œuvré au sein du ministère du Développement du Nord et des Mines; du Centre des sciences de l'Ontario; du ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs; du ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels; du ministère du Développement économique et du Commerce; et du ministère de la Recherche et de l'Innovation.

D[r] Vander Voet a obtenu un baccalauréat ès sciences et une maîtrise ès sciences avec spécialisation en chimie de l'Université de l'Alberta et il compte un doctorat en chimie de l'Université de Toronto.

COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

LES MARCHÉS DE CAPITAL-RISQUE EN 2012[1]

Le marché canadien des investissements en capital-risque de 2012 est en grande partie comparable à celui de 2011. En tout, 1,46 milliard de dollars a été réparti entre 406 sociétés. Si ce montant représente une légère baisse de la valeur des investissements, le nombre de sociétés financées, par contre, a augmenté. La moyenne, sur douze mois, des investissements dans les sociétés canadiennes est demeurée stable tant pour le montant des transactions individuelles que pour le montant annuel des investissements dans chaque société, ce qui indique que le marché a gagné en stabilité depuis la récession mondiale de 2008.

Les investissements étrangers au Canada ont beaucoup diminué en 2012. Les 390 millions de dollars provenant d'investisseurs étrangers représentent une baisse de 20 % par rapport à 2011. Cette chute des investissements étrangers est probablement imputable à un ralentissement du marché américain en général. Les investissements en capital-risque des États Unis, contrairement à ceux du Canada, n'ont pas continué sur la même lancée qu'en 2011. Les 26,9 milliards de dollars investis aux États Unis en 2012 représentent une diminution d'environ 10 % par rapport aux investissements de près de 30 milliards de dollars de l'année précédente.

Alors que dans l'ensemble, le marché canadien du capital-risque est demeuré inchangé, les investissements, en l'Ontario, ont continué d'augmenter en 2012. Avec un gain de 8 % par rapport à 2011, l'Ontario connaît

Totaux des investissements en capital-risque

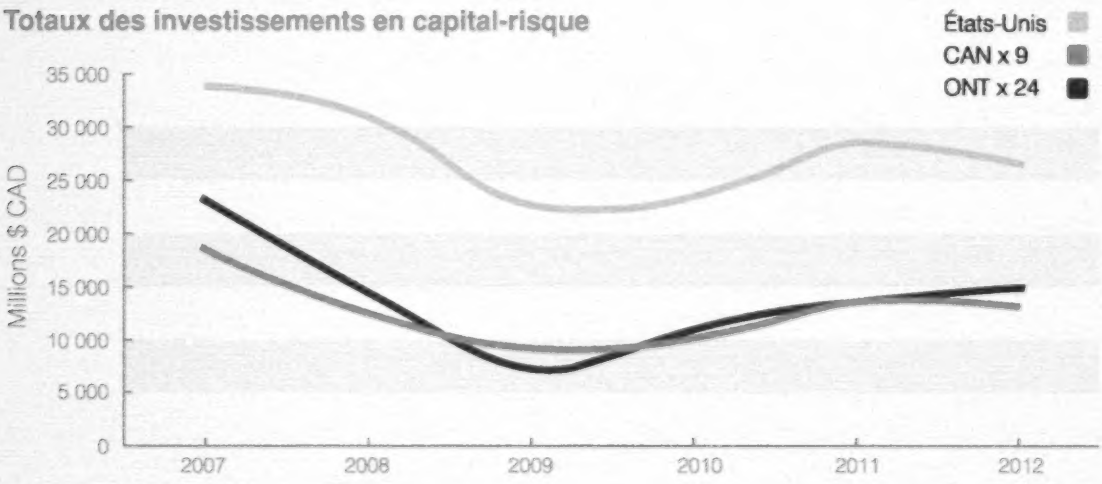

***Alors que le niveau des investissements accuse une baisse aux États Unis et demeure stable au Canada, l'Ontario connaît une croissance constante sur le plan des investissements. Les montants des investissements ont été ajustés en fonction de la population.**

[1] Les statistiques, les chiffres et les données mentionnés se rapportent à l'année civile et proviennent de Thomson Reuters, à moins d'avis contraire.

une croissance qui se poursuit d'une année à l'autre depuis son creux historique de 2009. Les 611 millions de dollars d'investissements en capital-risque de l'Ontario représentent plus de 40 % du total des investissements canadiens, occupant le 6e rang en Amérique du Nord, et sont plus élevés que ceux des autres provinces.

Startup Genome a récemment classé Toronto parmi les 10 meilleurs écosystèmes de démarrage au monde, Waterloo se classant aussi parmi les 20 meilleurs dans ce répertoire[2]. Avec l'ajout d'autres chefs de file technologiques comme Ottawa et Hamilton, ces classements révèlent la force du pôle technologique et de l'écosystème de démarrage de l'Ontario à l'échelle mondiale. Les tendances d'investissement de 2012 permettent de penser que ce classement est justifié. Plus particulièrement, pour la première fois depuis 2000, le nombre de sociétés obtenant un premier financement a dépassé celui des sociétés recevant un investissement complémentaire. Dans le secteur des investissements destinés aux nouvelles sociétés, 74 % des sociétés visées et 92 % des capitaux investis ont trait au domaine des technologies de l'information et des communications (TIC).

Les TIC ont récolté la part du lion des 611 millions de dollars investis en différents secteurs de l'Ontario, recevant 463 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 25 % par rapport à 2011 et fait de 2012 la troisième année consécutive de croissance marquée pour les TIC. Bien que la proportion des investissements dans les TIC, qui correspond à 76 % du total des investissements, soit encore en deçà des niveaux d'investissement de 2008, le montant en dollars affecté aux TIC en 2012 a atteint, en termes de pourcentage, un sommet qui n'avait pas été atteint depuis 2002. En 2012, les sciences de la vie ont reçu des investissements 118 millions de dollars répartis entre 21 sociétés. Elles ont ainsi connu un léger gain, mais leur situation reste essentiellement semblable à ce qu'elle était en 2011. Alors que d'autres secteurs ont maintenu une croissance soutenue depuis la récession de 2008-2009, les technologies propres ont perdu du terrain en 2012. Les 18 millions de dollars investis dans ce secteur équivalent à une baisse d'environ 75 % par rapport à 2011; il s'agit du plus bas niveau d'investissements dans ce secteur dans plus d'une décennie.

Sur le plan national, les activités de financement de 2012 ont été les plus importantes de la dernière décennie. Les fonds canadiens ont recueilli au total 1,78 milliard de dollars, une augmentation de près de 70 % par rapport au résultat de l'an dernier. Après ajustement au prorata de la taille respective des marchés, les fonds canadiens ayant accumulé des capitaux ont recueilli 90 % du montant des capitaux réunis par les fonds américains et ont ainsi comblé l'écart entre les deux pays (en 2011, la proportion du Canada par rapport aux États-Unis à cet égard n'atteignait que 56 % et elle avait plafonné à un faible 29 % en 2007).

De plus, l'Ontario a aussi connu un afflux massif de nouveaux engagements de capitaux sur douze mois, ceux-ci s'étant élevés à 579 millions de dollars, une augmentation considérable par rapport aux 344 millions de dollars de 2011. La hausse de 68 %, sur douze mois, des engagements de capitaux place le total de 2012 au troisième rang des investissements de l'Ontario depuis 2002 et ne s'éloigne significativement que de celui de 2005, qui était de 832 millions de dollars[3]. Les données préliminaires sur le premier trimestre de 2013 laissent présager que l'effervescence du financement en Ontario pourrait se poursuivre. Avec 202 millions de dollars déjà accumulés, soit plus de 50 % du montant total des investissements canadiens, l'Ontario pourrait être en bonne voie de dépasser ses résultats de 2012.

Le FOCR a joué un rôle important dans les activités de financement de 2012. En effet, il a participé à la clôture de deux nouveaux fonds ontariens, qui représentaient 36 % des capitaux investis de la province, et d'un fonds de capital-risque dont le siège est au Québec et qui est axé sur l'Ontario. Un des objectifs fondamentaux du FOCR consistait à procurer un capital suffisant pour créer des fonds ontariens de capital-risque axés sur l'Ontario. Alors que son engagement touche à sa fin, il a précisément réalisé cet objectif. Depuis 2010, le FOCR a contribué au financement de sept fonds ontariens axés sur l'Ontario[4] qui, ensemble, représentent plus de 40 % des financements ontariens réalisés au cours de la même période.

[2] Source : http://techcrunch.com/2012/11/20/startup-genome-ranks-the-worlds-top-startup-ecosystems-silicon-valley-tel-aviv-l-a-lead-the-way/ [en anglais]

[3] Le montant des fonds amassés en 2003 était comparable, quoique supérieur (583 millions de dollars).

[4] Seuls les fonds ontariens ont été pris en compte aux fins de comparaison.

Fonds accumulés depuis 2008 en Ontario

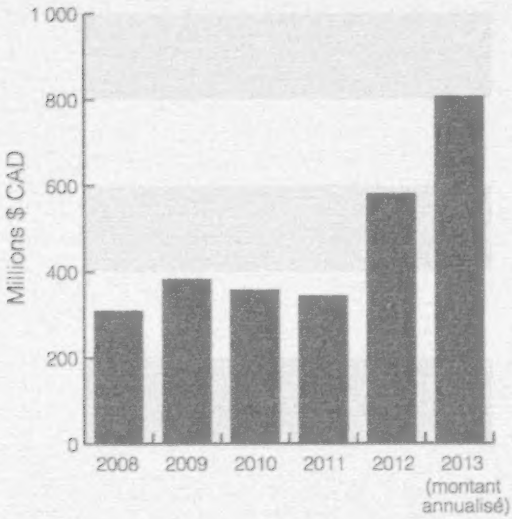

En 2012, les activités de retrait au Canada sont demeurées semblables à celles des années précédentes : 29 sociétés bénéficiant de capital-risque ont été acquises, et un premier appel public à l'épargne (PAPE) a eu lieu. En tout, il y a donc eu 30 retraits. Les acquisitions représentent toujours la majorité des réalisations de capital-risque au Canada tout comme en Ontario, où on a dénombré 12 retraits, dont 11 étaient des acquisitions stratégiques. L'ouverture récente, à Toronto, de bureaux de Google et de Twitter, deux des sociétés acquéreuses les plus actives, et la présence en Ontario d'autres sociétés de taille, comme Facebook et Salesforce, laissent présager que les acquisitions dans le secteur technologique, le long du corridor Toronto-Waterloo, resteront importantes.

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2012-2013

Fonds ontarien de capital-risque

En date du 31 mars 2013, douze engagements de fonds (en instance ou non) ont été pris auprès de fonds de capital-risque admissibles dans le cadre du Fonds ontarien de capital-risque (FOCR), conformément aux lignes directrices relatives au portefeuille du FCOR. Dix engagements concernant des fonds ontariens ou axés sur l'Ontario totalisent environ 165 millions de dollars, et deux engagements autres, 3,4 millions de dollars. En outre, en date du 31 mars 2013, le FOCR avait procédé à six investissements directs dans des sociétés ontariennes. À cette même date, environ 780 millions de dollars avaient été amassés pour des sociétés et des fonds ontariens et axés sur l'Ontario grâce aux engagements clôturés du FOCR et à des capitaux tiers.

Au cours de l'exercice de la SOFC, le FOCR a clôturé ses engagements auprès de Celtic House Venture Partners Fund IV, de Rho Canada Ventures II et de Golden Venture Partners Fund ainsi qu'un investissement direct dans Shopify Inc. Le FOCR a aussi approuvé deux engagements en instance dans des fonds ontariens actuellement en campagne de financement. Le FOCR a examiné 55 fonds au cours de la dernière année civile, conformément aux modalités de son entente de société en commandite[5].

Les investissements réalisés dans le cadre du FOCR en date du 31 mars 2013 incluent les fonds suivants :

Celtic House Venture Partners · Extreme Venture Partners · Georgian Partners · golden · lumiracapital · relayventures · rho Canada Ventures · XPV

[5] Dans le cadre du processus de diligence du FOCR, des fonds désignés peuvent être examinés à maintes reprises au cours d'une période donnée de douze mois.

Les investissements directs réalisés dans le cadre du FOCR en date du 31 mars 2013 incluent les suivants :

Achievers

BLUECAT NETWORKS

dealfind everybody wins

polar MOBILE

shopify

SPECTRA

Nouveau fonds ontarien de capital-risque

Le 14 janvier 2013, le gouvernement fédéral a dévoilé le Plan d'action pour le capital de risque de 400 millions de dollars, lequel comporte quatre volets :

1. des ressources pour continuer à développer un système de capital-risque vigoureux et une solide culture d'entrepreneuriat au Canada;
2. 250 millions de dollars pour établir de nouveaux grands fonds de fonds nationaux dirigés par le secteur privé en partenariat avec des investisseurs stratégiques d'institutions ou de sociétés, ainsi que les provinces intéressées;
3. jusqu'à 100 millions de dollars pour recapitaliser de grands fonds de fonds existants dirigés par le secteur privé, en partenariat avec les provinces intéressées;
4. un investissement total pouvant aller jusqu'à 50 millions de dollars dans trois à cinq fonds existants de capital-risque à haut rendement au Canada.

Le 19 février 2013, dans le Discours du Trône de l'Ontario, le gouvernement ontarien a consenti jusqu'à 50 millions de dollars à un nouveau fonds ontarien de capital-risque. La SOFC a reçu le mandat de mettre le fonds sur pied en collaboration avec le gouvernement fédéral et le secteur privé.

L'Ontario et le gouvernement fédéral investiraient respectivement jusqu'à 50 millions de dollars pour donner un effet de levier aux investissements du secteur privé et créer un fonds de fonds pouvant recueillir jusqu'à 300 millions de dollars. Comme pour le FOCR actuel, un associé commandité du secteur privé sera choisi par les commanditaires pour gérer le fonds.

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes

Au cours du premier trimestre de 2012-2013, la SOFC a reçu instruction de suspendre tout nouvel investissement dans le cadre du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE). La Société continue à gérer les sociétés déjà intégrées au portefeuille du FODTE et à faire des investissements complémentaires, au besoin.

Pendant l'exercice 2012-2013, la SOFC, par l'intermédiaire du FODTE, a approuvé 13 coinvestissements complémentaires dans des sociétés financées par capital-risque. Ces investissements représentent un engagement d'environ 13,4 millions de dollars de la part de la SOFC. Au cours de ce même exercice, la Société a avancé environ 14,8 millions de dollars pour des investissements initiaux et des investissements complémentaires.

Dans le cadre du FODTE, la SOFC a investi, au fil des ans, dans les sociétés représentées ci dessous.

Affinium
AVASI
B5 MEDIA
beringmedia
COVARITY
ecobee
Energate
evandtec
FileTrek
HY POWER
IGLOO
iStopOver
legitmix
NATRIX
NeurAvon
PERASO
shoplogix
Sidense
The Future of Logic NVM™
smart energy instruments
STICKER YOU
TELOIP
Veroic
VIVO
WOODLAND BIOFUELS INC.
xagenic

Depuis la création du FODTE jusqu'au 31 mars 2013, la SOFC a approuvé conditionnellement 50 propositions de coinvestissement (initial et complémentaire) représentant un engagement total de capitaux d'environ 68 millions de dollars, qui devrait se traduire par plus de deux dollars de capital additionnel pour chaque dollar investi.

Environ 67 % des engagements en dollars du FODTE visent des investissements initiaux et 33 %, des investissements complémentaires.

Engagements FODTE par exerci

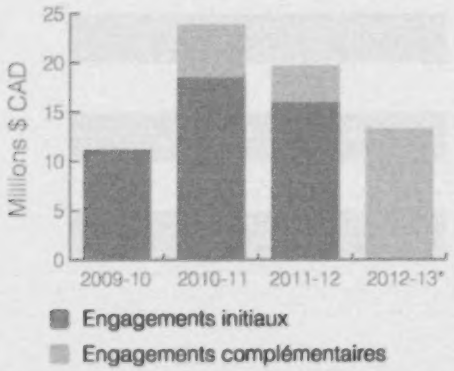

*Au cours du premier trimestre de l'exercice 2012-2013, les nouveaux investissements initiaux ont été suspendus.

Comme pour l'ensemble du marché ontarien du capital-risque, les engagements du FODTE, à la fois en nombre de sociétés visées et en dollars, portent en grande partie sur des sociétés du secteur des médias numériques et des technologies de l'information et des communications.

Engagements de coinvestissement du FODTE par secteur
(pourcentage de l'engagement total en dollars)

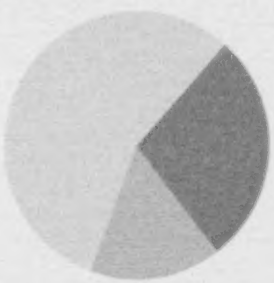

- **56 %** Médias numériques, TIC
- **28 %** Sciences de la vie
- **16 %** Technologies propres

Engagements de coinvestissement du FODTE par secteur
(pourcentage du nombre total de sociétés)

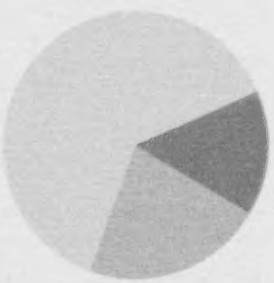

- **63 %** Médias numériques, TIC
- **15 %** Sciences de la vie
- **22 %** Technologies propres

Sur le plan des phases de développement, la majorité des coinvestissements du FODTE ont été consacrés aux sociétés en phase initiale.

Engagements de coinvestissement du FODTE par phase
(pourcentage de l'engagement total en dollars)

- **33 %** Phase de démarrage
- **3 %** Phase de prédémarrage
- **27 %** Autre phase initiale
- **37 %** Expansion

Engagements de coinvestissement du FODTE par phase
(pourcentage du nombre total de sociétés)

- **29 %** Phase de démarrage
- **4 %** Phase de prédémarrage
- **30 %** Autre phase initiale
- **37 %** Expansion

Comme pour l'ensemble de l'industrie ontarienne du capital-risque, la plupart des engagements du FODTE concernent des sociétés de la Région du grand Toronto.

Engagements de coinvestissement du FODTE par lieu
(pourcentage de l'engagement total en dollars)

- **71 %** Région du grand Toronto
- **15 %** Kitchener-Waterloo
- **14 %** Ottawa

Au moyen du FODTE, la SOFC a pu attirer un groupe diversifié d'investisseurs de différentes régions et investir avec eux dans des sociétés ontariennes. Il convient de noter qu'environ 44 % du montant amassé au 31 mars 2013 provenait de l'extérieur de l'Ontario.

Fonds amassés dans le FODTE par type d'investisseur
(pourcentage du montant total accumulé)

- 50 % Investisseurs privés et indépendants
- 13 % Détaillants
- 6 % Sociétés
- 5 % Investisseurs providentiels
- 5 % Autres
- 5 % Gouvernement
- 16 % Investisseurs étrangers

Fonds amassés dans le FODTE selon le lieu d'établissement
(pourcentage du montant total accumulé)

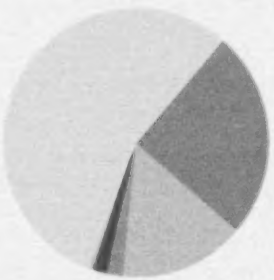

- 55.7% Canada – Ontario
- 24.9% Canada (sauf l'Ontario)
- 15.5% Investisseurs étrangers – États Unis
- 1.7% Investisseurs étrangers – Europe
- 1.7% Investisseurs étrangers – Asie et région du Pacifique
- 0.5% Investisseurs étrangers – Moyen Orient

Au cours de l'exercice 2012-2013, ainsi qu'il a été mentionné dans les notes et les états financiers vérifiés, la SOFC a constaté des baisses de valeur de certains investissements en capital-risque. Comme pour tout fonds de capital-risque investissant dans des sociétés en premier développement du domaine des technologies, il faut s'attendre à ce que la SOFC connaisse des gains et des pertes. En général, ces pertes surviennent au début de la période d'investissement.

Activités de l'écosystème ontarien du capital-risque

Un des objectifs du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) consiste à accroître les capitaux disponibles pour les entreprises ontariennes émergentes en provenance de diverses sources, tant au Canada qu'à l'étranger. Au cours du dernier exercice, la SOFC a participé à plusieurs événements pour faire mieux connaître ses entreprises, afin d'aider de jeunes sociétés ontariennes du domaine des technologies à avoir accès à la grande communauté des investisseurs. La SOFC a échangé de façon proactive avec des investisseurs lors d'événements ciblés du secteur de l'investissement, comme la conférence annuelle de l'Association canadienne du capital de risque (ACCR), les événements de C100, le Canadian Innovation Exchange 2012, la conférence BioFinance 2012, la Hyperdrive Demo Day, la Extreme Startups Demo Day, les événements de la National Angel Capital Organization (NACO) ainsi que les événements des Centres d'excellence de l'Ontario et du Réseau ontarien des entrepreneurs.

En faisant connaître le FODTE et les sociétés de son portefeuille à des fonds américains, à d'autres investisseurs canadiens et à des sociétés investisseuses, la SOFC a pu amasser 44 % de ses capitaux depuis l'extérieur de l'Ontario. Ces activités de rayonnement ont aussi permis à la SOFC d'attirer de nombreux investisseurs qui s'intéressent au marché du capital-risque de l'Ontario. Ces investisseurs, qui viennent d'horizons diversifiés, comprennent notamment des sociétés internationales ayant des filiales en capital de risque, de grands investisseurs étrangers en capital-risque ou en capitaux propres ou des fonds de pension démontrant un intérêt envers les sociétés ontariennes du secteur des technologies.

ÉTATS FINANCIERS

Le 17 juin 2013

Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada et relèvent de la compétence de la direction. La préparation des états financiers requiert nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations touchant la période comptable écoulée ne peuvent être conclues avec certitude que lors de périodes futures. Les états financiers ont été dressés de façon appropriée selon les limites raisonnables de l'importance relative et en tenant compte des renseignements disponibles jusqu'au 17 juin 2013.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus pour donner une assurance raisonnable que les biens sont protégés et qu'une information financière fiable est disponible en temps utile. Le système inclut des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui permet une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées. La Division de la vérification interne de l'Ontario relevant du ministère des Finances est en mesure d'évaluer de façon indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et, au besoin, de présenter ses conclusions à la direction et au comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de production de rapports financiers et de contrôles internes. Le comité de vérification et de gestion des risques aide le conseil d'administration à s'acquitter de ces responsabilités. Le comité tient des réunions périodiques avec la direction et les auditeurs internes et externes, le cas échéant, afin de discuter des questions qu'ils ont soulevées et d'examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont fait l'objet d'un audit de la part d'un auditeur indépendant, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers de la SOFC donnent une image fidèle de la situation financière de celle-ci, conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada. Le rapport de l'auditeur, qui figure à la page suivante, présente la portée de l'audit de l'auditeur et son opinion.

Au nom de la direction :

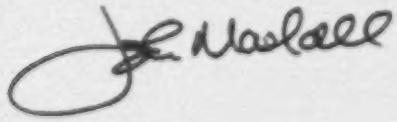

John Marshall
président-directeur général

pwc

Le 17 juin 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la
Société ontarienne de financement de la croissance

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2013 et 2012 et les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, des gains et des pertes de réévaluation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de financement de la croissance aux 31 mars 2013 et 2012, ainsi que du résultat de ses activités de fonctionnement, de ses gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2
T: +1 416 863 1133, F: +1 416 365 8215
« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

États de la situation financière

Aux 31 mars 2013 et 2012

	2013 $	2012 $
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**3 560 956**	2 255 982
Titres négociables (note 5)	**38 390 258**	58 582 152
Comptes débiteurs (note 4)	**15 254**	3 515 811
Fonds ontarien de capital-risque SC – FOCR (note 6)	**56 474 673**	35 790 326
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes – FODTE (notes 7 et 9)	**55 878 817**	42 734 401
	154 319 958	142 878 672
PASSIF		
Comptes créditeurs (note 12)	**201 375**	800 000
ACTIF NET	**154 118 584**	142 078 672
Excédent accumulé	**154 118 584**	142 078 672
L'excédent accumulé est composé comme suit :		
Excédent de fonctionnement accumulé	**153 947 441**	142 001 135
Gains de réévaluation accumulés	**171 143**	77 537
	154 118 584	142 078 672

Approuvé par le Conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

États des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé

Pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	2013 $	2012 $
REVENUS		
Financement et paiements de transfert de la province de l'Ontario – FODTE (note 7)	**14 500 000**	27 435 630
Intérêts créditeurs	**550 992**	770 312
Revenu de placement – placements de portefeuille du FODTE (note 10)	**1 129 962**	–
Revenu de placement – distribution du FOCR	**5 421**	–
Gain en capital réalisé – distribution du FOCR	**13 156**	–
	16 199 531	28 205 942
CHARGES		
Remboursements au MRI (note 12)	**943 626**	1 083 129
Frais de gestion de la trésorerie (note 8)	**26 315**	36 916
Frais de services professionnels (note 8)	**598 396**	674 136
Allocations de présence – membres du conseil et des comités	**24 788**	51 900
Perte sur la vente de placements du portefeuille du FODTE	**–**	1 941 576
Dépréciation de placements du portefeuille du FODTE (note 11)	**2 670 000**	5 643 117
Gain de change	**(9 900)**	(11 254)
	4 253 225	9 419 520
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	**11 946 306**	18 786 422
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ – DÉBUT DE L'EXERCICE	**142 001 135**	123 214 713
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ – FIN DE L'EXERCICE	**153 947 441**	142 001 135

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

États des gains et des pertes de réévaluation

Pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	2013 $	2012 $
GAINS DE RÉÉVALUATION ACCUMULÉS (PERTES) – DÉBUT DE L'EXERCICE	**77 537**	(14 879)
Gains non réalisés attribuables au(x)		
Change	**93 606**	77 537
Placements de portefeuille	**–**	14 879
	93 606	92 416
GAINS DE RÉÉVALUATION ACCUMULÉS – FIN DE L'EXERCICE	**171 143**	77 537

États de l'évolution de l'actif net

Pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	2013 $	2012 $
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**142 078 672**	123 199 834
Excédent de fonctionnement	**11 946 306**	18 786 422
Gains nets de réévaluation	**93 606**	92 416
Augmentation de l'actif net	**12 039 912**	18 878 838
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	**154 118 584**	142 078 672

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

États des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	2013 $	2012 $
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Augmentation de l'actif net	**12 039 912**	18 878 838
Gains non réalisés attribuables aux placements de portefeuille	**–**	(14 879)
Dépréciation de placements de portefeuille du FODTE	**2 670 000**	5 643 117
Revenu de placement – placements de portefeuille du FODTE	**(1 129 962)**	–
Perte sur la vente de placements de portefeuille du FODTE	**–**	1 941 576
Variation des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	**3 500 557**	(2 776 343)
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs	**(598 625)**	214 284
	16 481 882	23 886 593
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat de titres négociables	**(98 250 298)**	(206 879 054)
Vente de titres négociables	**118 442 192**	225 548 515
Achat de placements dans le FOCR	**(20 684 347)**	(19 348 289)
Achat de placements dans le FODTE	**(14 904 554)**	(23 020 388)
Vente de placements du FODTE	**220 100**	150 000
	(15 176 907)	(23 549 216)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU COURS DE L'EXERCICE	**1 304 974**	337 377
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – DÉBUT DE L'EXERCICE	**2 255 982**	1 918 605
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – FIN DE L'EXERCICE	**3 560 956**	2 255 982

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2013 et 2012

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC ou la Société) est une société sans capital-actions, établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la Loi), qui a été proclamée en vigueur le 1er février 2009, à titre d'agence du ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI). Au 31 mars 2013, la SOFC est redevable au ministère de la Recherche et de l'Innovation.

Le cadre légal de la Société est défini dans la Loi. En vertu de l'article 4 de la Loi, la Société a pour objets de :

a) s'occuper de l'intérêt du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR);

b) recevoir des biens, immeubles ou meubles, ou s'occuper de tels biens, notamment les détenir, les placer ou les vendre, aux fins des objets visés à l'alinéa 4a);

c) réaliser les autres objets que prescrit le Règlement de l'Ontario 278/09 (le Règlement).

En vertu de l'article 1 du Règlement, pris en application de la Loi, les objets suivants sont prescrits comme objets additionnels de la Société :

a) acquérir un portefeuille de placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, appelé Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) en français et Ontario Emerging Technologies Fund (OETF) en anglais, et s'en occuper, notamment le gérer;

b) recevoir des biens, immeubles ou meubles, ou s'occuper de tels biens, notamment les détenir, les placer ou les vendre, aux fins des objets visés à l'alinéa 1a).

Le 19 février 2013, dans le Discours du Trône, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à injecter jusqu'à 50 millions de dollars dans un nouveau fonds de capital-risque. La SOFC a reçu le mandat d'établir le fonds en collaboration avec le gouvernement fédéral et le secteur privé. L'Ontario et le gouvernement fédéral investiront jusqu'à 50 millions de dollars chacun pour mobiliser des investissements du secteur privé en vue de créer un « fonds de fonds » de 300 millions. Comme dans le cas du FOCR existant, un associé commandité du secteur privé sera choisi par les commanditaires pour gérer le fonds.

Tel qu'il est requis en vertu de la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes, la Société et le MRI ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations organisationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre la SOFC et le MRI.

La SOFC est considérée comme une entreprise opérationnelle. La SOFC est tenue de satisfaire aux obligations contractuelles de la province de l'Ontario en qualité de société en commandite dans le cadre du FOCR. La SOFC est aussi tenue d'établir, de détenir et d'administrer le FODTE.

Le FOCR est une initiative partagée entre la province de l'Ontario et les plus grands investisseurs institutionnels. Il adopte la structure d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque et de croissance basés en Ontario et axés sur l'Ontario, lesquels investissent ensuite dans des entreprises innovantes à forte croissance. Le FOCR a été établi pour fournir des fonds d'investissement aux gestionnaires de capital-risque et d'actions de croissance qui sont en mesure de rapporter des rendements supérieurs en investissant dans des entreprises en vue de créer des sociétés d'envergure, concurrentielles à l'échelle mondiale.

Le FODTE adopte la structure d'un fonds direct de coinvestissement qui ne fera des investissements que dans des entreprises innovantes à forte croissance en partenariat avec d'autres investisseurs admissibles qui ont déjà fait preuve de réussite. Le FODTE est une initiative du gouvernement de l'Ontario pour investir dans des sociétés ontariennes innovantes à forte croissance dans l'un des trois secteurs stratégiques suivants : a) les technologies propres; b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications; et c) les sciences de la vie et les technologies de pointe en santé.

La SOFC demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)*d*) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La SOFC demande également une exonération de la taxe fédérale sur les produits et services imposée par la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada). En novembre 2009, l'Agence du revenu du Canada a confirmé l'exonération de la taxe sur les produits et services à compter du 1er février 2009.

Dans le cadre de l'adoption de la taxe de vente harmonisée (TVH) et conformément à l'entente sur la TVH entre les gouvernements de l'Ontario et du Canada, les entités gouvernementales provinciales (ministères et organismes) n'ont plus d'exonération des TPS/TVH. À compter du 1er juillet 2010, un modèle paiement et remboursement entre en vigueur en vertu duquel la SOFC paie maintenant la TVH de 13 % sur toute fourniture taxable, puis demande un remboursement intégral de ce montant de 13 %.

L'exercice financier de la SOFC est semblable à celui du gouvernement de l'Ontario et prend fin le 31 mars.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la SOFC est le dollar canadien. Toutes les informations fournies dans les états financiers ont été préparées conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales conventions comptables de la Société sont les suivantes.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à vue aisément convertibles en sommes d'argent connues et assujetties à un risque insignifiant de fluctuation de leur valeur.

TITRES NÉGOCIABLES

Les titres négociables cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur aux dates des états de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans les états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation liés à un placement en particulier sont reclassés aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé dès que ce placement est liquidé. La juste valeur comprend au besoin la valeur des intérêts courus.

Les placements de portefeuille qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au coût. Les dépréciations, autres que temporaires, sont comptabilisées dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand elles surviennent.

FONDS ONTARIEN DE CAPITAL-RISQUE SC

L'investissement dans le FOCR est catégorisé à titre d'instrument financier et est constaté au coût, en fonction des capitaux appelés par l'associé commandité du FOCR. Comme l'investissement dans le FOCR n'est pas négocié sur un marché actif, sa juste valeur ne peut être aisément déterminée. Les investissements du FOCR font ultérieurement l'objet d'un test de dévaluation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte liée à une dévaluation est comptabilisée à cette date dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

FONDS ONTARIEN DE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES ÉMERGENTES (FODTE)

Les investissements dans le FODTE sont catégorisés à titre d'instrument financier et sont constatés au coût ou évalués à la juste valeur selon qu'il y a ou non un marché actif pour les titres. Les investissements du FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur aux dates des états de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé aux états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation sont reclassés aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand un investissement a été déprécié ou n'est plus comptabilisé. Les dépréciations autres que temporaires sont inscrites aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsqu'elles sont comptabilisées. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus ou les dividendes payables, selon le cas.

Si un investissement du FODTE n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les investissements du FODTE font l'objet d'un test de dévaluation à la date de chaque état de la situation financière, et toute dévaluation est comptabilisée dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé des mêmes dates.

Les intérêts courus et les dividendes des investissements du FODTE sont inscrits de la façon décrite ci-après, constatation des produits. Si la Société a des preuves que les sommes dues seront perçues, ces sommes sont cumulées comme produits à recevoir; autrement, une réserve est constituée correspondant à ces sommes. Si, dans un exercice ultérieur, la Société reçoit une somme qui avait été radiée, elle est inscrite comme un recouvrement d'intérêt qui avait été antérieurement réputé irrécouvrable. Les sommes radiées ou recouvertes sont comptabilisées dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé pendant l'exercice au cours duquel elles sont radiées ou recouvertes.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables et des investissements du FODTE, les intérêts créditeurs sont cumulés selon la méthode des intérêts effectifs.

Les revenus de dividende sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Société est habilitée à recevoir le dividende en particulier, conformément aux dispositions de l'émission des actions.

Les revenus provenant des distributions du FOCR sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Société est habilitée à recevoir la distribution, conformément aux dispositions de l'entente de société en commandite avec le FOCR.

Le financement reçu pour les projets du FODTE représente des sommes transférées à la Société par le MRI, tel qu'il est décrit à la note 7.

CATÉGORIES DE CHARGES

Les frais de gestion de la trésorerie représentent les frais payés à l'Office ontarien de financement (OOF) pour la gestion de la trésorerie et des services connexes.

Les frais professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les allocations de présence des membres du conseil d'administration et des comités représentent des sommes qui leur sont versées, conformément à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des comités, laquelle est conforme aux directives du Conseil de gestion du gouvernement quant aux personnes nommées par le gouvernement (1er mai 2011).

Les remboursements au MRI représentent des charges directes de la SOFC réglées par le MRI en son nom à des fins administratives seulement.

CONVERSION DES DEVISES

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Les gains et les pertes de change latents sur les placements de portefeuille, les investissements du FOCR et ceux du FODTE sont comptabilisés dans les états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de change latents sont reclassés des états des gains et des pertes de réévaluation aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque l'instrument financier est décomptabilisé.

INCERTITUDE D'ÉVALUATION

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers et sur les montants constatés des revenus et des charges pendant la période. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées périodiquement pour tenir compte de nouveaux renseignements rendus disponibles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. Les instruments de créance convertibles dans le FODTE détenus par la Société exposent celle-ci à un risque de crédit. La Société considère les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada comme étant relativement sans risque (note 5).

JUSTE VALEUR

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de la Société correspond à peu près à leur juste valeur étant donné leur échéance immédiate ou rapprochée.

La juste valeur de l'investissement dans le FOCR ne peut être établie aisément et a été inscrite au coût. Le FOCR n'a pas de prix coté sur un marché actif.

Les coinvestissements effectués dans le FODTE sont inscrits au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Les investissements cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur aux dates des états de la situation financière. Tout gain ou toute perte non réalisé à cette date est comptabilisé dans les états des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'investissement ne soit plus comptabilisé ou ait subi une dépréciation autre que temporaire. Tous les autres investissements du FODTE sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Dans le cadre du processus de déclaration à la province de l'Ontario, la Société doit procéder à des évaluations périodiques des placements de portefeuille du FODTE afin de déterminer s'il y a eu une perte de valeur autre que temporaire qui indiquerait une dépréciation. Si des investissements sont réputés dépréciés, ils sont ramenés à la nouvelle valeur comptable, et les charges de dépréciation sont immédiatement comptabilisées dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. En outre, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE est un instrument financier hybride et qu'un produit dérivé y est intégré, comme une option de conversion en actions, la valeur de ce produit dérivé à l'acquisition doit être évaluée à la juste valeur à moins que ce produit dérivé soit lié et doive être réglé à la livraison d'instruments financiers non cotés, dans lequel cas le produit dérivé doit être évalué au coût. Pour les produits dérivés catégorisés à la juste valeur, la valeur est d'abord déterminée en fonction d'un cours sur un marché actif, ou, en l'absence d'un tel cours, en appliquant une technique d'évaluation appropriée.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque touchant les résultats d'exploitation de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société à ce risque est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains et aux placements du FODTE libellés en dollars américains. La SOFC ne couvre pas son exposition au dollar américain. La Société avait une exposition nette de 5 669 025 $ au dollar américain en date du 31 mars 2013 (5 889 580 $ en 2012). Une appréciation de 5 % (dépréciation de 5 %) du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2013 entraînerait une incidence de 283 451 $ aux états des gains et pertes de réévaluation (294 479 $ en 2012) et aucune incidence sur l'excédent de fonctionnement. Dans la réalité, les résultats de négociations réelles pourraient différer de cette analyse de sensibilité et l'incidence pourrait être importante.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société est lié à ses titres négociables à court terme et au portefeuille du FODTE. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt pour les titres négociables est minime puisque les investissements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les prélèvements prévus par le gestionnaire de fonds du FOCR. L'incidence des variations des taux d'intérêt sur les investissements du FODTE est considérée comme étant minime puisque ces instruments sont surtout détenus à des fins d'appréciation du capital.

AUTRE RISQUE DE PRIX

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en bons du Trésor, qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. Au 31 mars 2013, si la valeur des investissements dans le FOCR et le FODTE avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait varié de 5 617 675 $ (3 926 236 $ en 2012). Les investissements effectués grâce au FOCR ou dans le FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable et se font généralement dans de petites entreprises où la valeur ultime pouvant être réalisée par la SOFC sur la disposition éventuelle est intrinsèquement imprévisible.

Le rendement de ces investissements sera tributaire de facteurs particuliers à chaque société (comme la performance financière, la viabilité du produit et la qualité de la direction) et de forces externes (comme le contexte économique et les progrès technologiques des concurrents). La valeur comptable du portefeuille du FODTE est évaluée au coût moins toute variation autre qu'une dépréciation temporaire aux dates des états de la situation financière; toutefois, les montants qui pourraient être réalisés en fin de compte pourraient être sensiblement différents.

4. COMPTES DÉBITEURS

Pour chaque exercice financier se terminant le 31 mars, les paiements dus à la Société dans le cadre des accords de transfert du FODTE peuvent être en souffrance en raison de retards dans le traitement des paiements en fin d'exercice de la province de l'Ontario. Pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012, les paiements en souffrance de néant $ et de 3 500 000 $ ont été réglés en intégralité après clôture des exercices respectifs.

En tant qu'organisme provincial administré en vertu de l'annexe A, la SOFC doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats et soumet ensuite une demande mensuelle de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Au 31 mars 2013, les remboursements à recevoir se chiffraient à 15 254 $ (15 811 $ en 2012).

5. TITRES NÉGOCIABLES

La SOFC peut investir à titre temporaire des fonds non immédiatement requis pour ses objets dans :

a) des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; ou

b) des comptes et certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, une société de fiducie, une coopérative d'épargne ou une caisse populaire.

La valeur des placements de portefeuille au 31 mars s'établit comme suit :

	2013		2012	
	Valeur nominale	**Juste valeur**	Valeur nominale	Juste valeur
	$	**$**	$	$
Bon du Trésor de la province de l'Ontario, venant à échéance le 12 juin 2013, taux d'intérêt nominal moyen de 0,000 %	**38 495 000**	**38 390 258**	58 814 000	58 582 152

La juste valeur comprend tout intérêt couru sur les bons du Trésor.

La juste valeur des titres négociables peut varier selon les taux d'intérêt. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, une variation de 1,00 % se traduirait par une incidence de 0,080 million de dollars (0,22 million de dollars en 2012) sur les résultats d'exploitation.

6. FONDS ONTARIEN DE CAPITAL-RISQUE SC (FOCR)

L'investissement dans le FOCR est constaté au coût, en fonction des capitaux appelés par l'associé commandité du FOCR. Les titres du FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, et la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

7. PROVINCE DE L'ONTARIO – FONDS ONTARIEN DE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES ÉMERGENTES (FODTE)

L'investissement dans le FODTE a été créé en juillet 2009 lorsque la province de l'Ontario s'est engagée à financer l'initiative à hauteur de 250 millions $. Le FODTE, en tant que fonds de coinvestissement direct, n'investit que dans des entreprises novatrices à fort potentiel, conjointement avec d'autres investisseurs qualifiés et réputés. Les domaines d'investissement sont : a) les technologies propres; b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications; c) les sciences de la vie et les technologies de pointe en santé.

Le 30 mai 2012, la Société a dû surseoir indéfiniment à tout nouvel investissement en vertu du FODTE. Cette décision n'a pas empêché la Société de faire des investissements consécutifs dans des sociétés du portefeuille et n'a eu aucune incidence sur les investissements déjà approuvés par le conseil d'administration de la SOFC qui n'avaient pas encore été conclus.

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La SOFC a les engagements contractuels suivants :

a) En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'OOF et la SOFC, l'OOF fournit des services et activités de gestion de placements et de trésorerie à la SOFC. L'OOF est l'organisme de la province de l'Ontario chargée de fournir des services centralisés de gestion financière et de trésorerie pour le gouvernement. La SOFC paie à l'OOF des frais pour ces services selon les actifs sous sa gestion et lui rembourse les frais associés aux activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.

b) En vertu de l'entente de société en commandite avec le FOCR, la SOFC s'engage à faire un apport en capital sur demande. En date du 31 mars 2013, le capital non appelé total est de 33 515 843 $, lequel sera touché au cours des années restantes de la société en commandite.

c) En vertu de l'entente conclue entre Ernst & Young LLP (E&Y) et la SOFC, E&Y fournit des services et activités de contrôle préalable destinés à évaluer les coinvestisseurs du FODTE. La SOFC paie un montant forfaitaire et un tarif horaire pour ces services et activités, respectivement.

d) En vertu de l'entente conclue entre Covington Capital Inc. (Covington) et la SOFC, Covington fournit des services et des activités destinés à évaluer, suivre et liquider les investissements du FODTE. La SOFC paie un montant forfaitaire et un tarif horaire pour ces services et activités, respectivement.

e) En vertu de l'entente conclue entre Weiler & Company (Weiler) et la SOFC, Weiler s'acquitte de fonctions comptables liées au fonctionnement de la SOFC, aux investissements du FOCR et aux investissements du FODTE. La SOFC paie un tarif horaire pour ces services.

9. INVESTISSEMENTS DANS LE FODTE

Le portefeuille du FODTE au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012 va comme suit :

	2013			2012		
	Coût d'acquisition	**Valeur comptable**	**Éventualités***	Coût d'acquisition	Valeur comptable	Éventualités
	$	**$**	**$**	$	$	$
Investissements canadiens	52 902 089	50 662 051	2 856 949	38 914 000	37 714 100	5 086 927
Investissements américains	9 084 044	5 216 766	78 901	9 591 371	5 020 301	1 346 563
	61 986 133	**55 878 817**	**2 935 850**	48 505 371	42 734 401	6 433 490

* Investissements consécutifs auxquels la Société s'est engagée, mais qu'elle n'a pas encore conclus

Les investissements dans le FODTE peuvent être faits sous la forme d'actions ou de titres de créance convertibles. Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. En date du 31 mars 2013, le portefeuille du FODTE comprenait des investissements dans 23 sociétés, allant de 0,11 % à 5,19 % de l'actif net. Le calcul des pourcentages exclut les investissements dépréciés dont la valeur comptable (éventuelle) est symbolique ou nulle.

10. REVENU DE PLACEMENT DU PORTEFEUILLE DU FODTE

Au cours des exercices clos les 31 mars 2013 et 2012, la Société a comptabilisé 1 129 962 $ et néant $, respectivement, en intérêts créditeurs cumulés sur certains placements de portefeuille du FODTE à l'échange d'instruments de créance existants contre de nouveaux instruments de créance assortis d'autres dispositions ou à la conversion d'instruments de créance existants en actions. Les intérêts cumulés réalisés ont été réinvestis dans les nouveaux titres des entreprises de portefeuille du FODTE respectives dans le cadre de l'échange ou de la conversion et sont imputés au coût historique de ces titres.

11. DÉPRÉCIATION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS DU FODTE

Pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012, la direction a déterminé des charges de dépréciation de 2 670 000 $ et de 5 643 117 $, respectivement, des placements de portefeuille du FODTE, lesquelles ont été portées aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

12. COMPTES CRÉDITEURS

La Société et le MRI mènent leurs activités sur la base du partage des coûts. La Société rembourse le MRI pour certaines charges engagées en son nom. Ces charges comprennent par exemple, sans s'y limiter, les salaires du personnel, les avantages sociaux, les frais de la technologie de l'information et les allocations de logement par membre du personnel, les services juridiques externes, la conception de site Web, la traduction en français et autres services.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement font l'objet d'un rapprochement annuel entre la Société et le MRI, la Société devant approuver la nature et l'étendue des services fournis par le MRI. Pour chaque exercice financier se terminant le 31 mars, la Société cherchera à obtenir la confirmation de la part du MRI que tout passif financier lié aux charges autorisées au nom de la Société est couvert en totalité sans possibilité de recours ultérieur. Tout passif financier dû au MRI relatif au remboursement des charges autorisées et engagées avant le 31 mars 2013 a été éteint.

La Société comptabilise les charges autorisées remboursables au MRI dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le MRI et qui peuvent être vérifiées indépendamment par la Société. Les remboursements payables à terme échu le 31 mars 2013 totalisaient 65 587 $ (645 921 $ en 2012).

Le solde des comptes créditeurs au 31 mars 2013, au montant de 135 788 $, représente des montants dus à terme échu à divers fournisseurs de services (146 827 $ en 2012).

13. PROVINCE DE L'ONTARIO – NOUVEAU FONDS ONTARIEN DE CAPITAL-RISQUE

Le 27 mars 2013, le MRI a conclu un accord de paiement de transfert avec la SOFC pour investir dans un nouveau fonds ontarien de capital-risque. L'objectif d'investissement du nouveau fonds est de 300 millions de dollars, et il bénéficie d'engagements en capital du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement du Canada et du secteur privé.

L'Ontario s'est engagé à fournir jusqu'à 50 millions de dollars à la SOFC pour la création du nouveau fonds selon les modalités de l'accord de paiement de transfert.

GOUVERNANCE

APERÇU

La SOFC est une société mandataire de la Couronne; elle fait partie des entreprises opérationnelles qui relèvent du ministère de la Recherche et de l'Innovation.

Le cadre de gouvernance de la SOFC est fondé sur la *Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes*[6], établie par le Conseil de gestion du gouvernement (CGG), et décrit dans la politique de gouvernance de la Société.

La gouvernance de la SOFC repose sur des processus permettant d'assurer la supervision et la gestion efficaces de ses activités par les cadres supérieurs, le comité de vérification et de gestion des risques, le comité des ressources humaines, le conseil d'administration et le ministre de la Recherche et de l'Innovation.

OBLIGATION DE RENDRE COMPTE

La structure de responsabilité de la SOFC découle de la loi qui la régit, la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance*, et du protocole d'entente entre la SOFC et le ministre de la Recherche et de l'Innovation. Elle répond aussi aux règlements administratifs de la Société et aux directives applicables du CGG concernant les organismes de la Couronne. Ensemble, ces documents prévoient que le ministre de la Recherche et de l'Innovation est responsable de la SOFC devant l'Assemblée législative et le Conseil des ministres.

Le président du conseil d'administration doit répondre au ministre de l'exécution de la mission de la Société. Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre de la Recherche et de l'Innovation, et sont responsables devant le ministre, par l'entremise du président du conseil d'administration, de la supervision de la gestion des activités de la Société.

Le président-directeur général est responsable, devant le président du conseil d'administration, de la gestion quotidienne de la SOFC ainsi que de la gestion et de la supervision des membres du personnel. Le personnel est nommé conformément à la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* et il est assujetti aux politiques et aux directives du CGG s'appliquant aux fonctionnaires. Les employés relèvent du président-directeur général.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le ministre de la Recherche et de l'Innovation entretient une communication avec la SOFC, par l'intermédiaire du président, en ce qui concerne les politiques, les attentes et les nouvelles orientations du gouvernement touchant la SOFC. Le ministre est chargé d'examiner et d'approuver le plan d'activités annuel de la Société. Il doit aussi recevoir le rapport annuel de la SOFC et le mettre à la disposition du public en le présentant à l'Assemblée législative.

Le président dirige et encadre le président-directeur général et les membres du conseil d'administration et veille à ce que la SOFC se conforme aux politiques et aux directives gouvernementales. Le président-directeur général est responsable des activités en cours de la Société et s'assure que les politiques et les procédures, y compris la production de rapports financiers, restent pertinentes et efficaces.

En 2012-2013, le conseil d'administration se composait de trois membres issus du secteur privé et de deux fonctionnaires. Le conseil se réunit une fois par mois

[6] Ainsi que sur les modifications successives dont elle peut faire l'objet.

et reçoit régulièrement des rapports du président-directeur général portant sur les activités de la SOFC et sur la conformité de la Société aux lois et aux politiques applicables.

Au sein du conseil, le comité de vérification et de gestion des risques approuve le plan annuel afférent aux vérifications externes indépendantes de la SOFC et agit à titre d'agent de liaison, au besoin, entre les vérificateurs internes et externes de la Société et le vérificateur général de l'Ontario relativement aux rapports et aux contrôles financiers. Ce comité examine aussi les politiques financières et les états financiers et les recommande au conseil d'administration.

RAPPORTS FINANCIERS

La SOFC prépare des états financiers trimestriels non vérifiés ainsi que des états financiers annuels vérifiés conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Ces états financiers sont examinés par le comité de vérification et de gestion des risques, qui en recommande l'approbation au conseil d'administration. Les états financiers vérifiés pour l'exercice 2012-2013 ont été audités par PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. (PwC). Comme le prévoit le processus exposé ci-dessus, le conseil d'administration a approuvé les états financiers vérifiés et a reçu le rapport du vérificateur à cet égard, à la suite de la recommandation du comité de vérification et de gestion des risques. Les états financiers vérifiés pour l'exercice 2012-2013 sont intégrés au volume 2 des *Comptes publics de l'Ontario*.

CONTRÔLES INTERNES

La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes adéquats pour garantir dans une mesure raisonnable la fiabilité des rapports financiers et la préparation des états financiers, afin de protéger ses actifs et de contrôler ses passifs.

Conformément aux principes de bonne gouvernance, la SOFC continuera à développer ses contrôles internes pour s'assurer qu'ils reflètent bien les pratiques prépondérantes de l'industrie. Afin de s'acquitter de son devoir de veiller à la fiabilité des renseignements financiers et à leur diffusion en temps opportun, la SOFC fait appel à un système très complet de contrôles internes, qui comprend des mesures de contrôle organisationnel et procédural.

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Pour remplir son mandat, la SOFC, conformément au modèle mis en place à sa constitution, demeure un petit organisme comptant des employés qui participent aux activités d'exploitation, de gouvernance, de contrôle financier et d'investissement. La Société peut également compter sur les services d'un nombre limité de fournisseurs externes de services d'experts ou sur des ententes avec des entreprises externes spécialisées dans l'évaluation de fonds, les coinvestissements directs, les investissements relatifs aux fonds de fonds ainsi que la tenue de livres et la vérification.

POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, la SOFC procède à une évaluation des risques à l'échelle de l'organisme et conçoit les stratégies d'atténuation appropriées. Le plan de gestion des risques de la SOFC est fondé sur les exigences énoncées dans la *Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes*[1]. Ce plan tient compte de la gestion des risques internes et des risques externes. Le cadre de gestion des risques de la Société est basé sur les éléments suivants : les risques afférents aux stratégies, aux politiques et au rendement; les risques relatifs à la conformité et à la reddition de comptes; les risques opérationnels; les risques liés à la rémunération du personnel; les risques concernant l'infrastructure et les technologies de l'information; les autres risques applicables.

De plus, le président et le président-directeur général tiennent le conseil d'administration informé de tout risque potentiel ou avéré.

PERSPECTIVES POUR 2013-2014

À la lumière de la stratégie et du mandat de la SOFC, les priorités suivantes ont été établies pour l'exercice 2013-2014 :

- Collaborer avec le gouvernement fédéral et des investisseurs du secteur privé à la mise sur pied d'un nouveau fonds ontarien de capital-risque auquel l'Ontario contribuera 50 millions de dollars.
- Continuer à gérer les intérêts du gouvernement de l'Ontario à titre de commanditaire dans le FOCR.
- Gérer les investissements du portefeuille de la SOFC dans les sociétés ontariennes en premier développement par l'intermédiaire du FODTE.
- Poursuivre les activités de rayonnement de la SOFC pour faire connaître les sociétés du portefeuille du FODTE aux investisseurs internationaux.
- Chercher de nouveaux moyens d'appuyer les sociétés du portefeuille du FODTE et l'industrie ontarienne du capital-risque en général.
- Continuer à soutenir et à développer l'écosystème ontarien du capital-risque.
- Communiquer davantage d'information concernant l'influence du FODTE et du FOCR et les réussites auxquelles ces fonds ont contribué.
- Poursuivre l'amélioration des systèmes administratifs et opérationnels.

[1] Ainsi que sur les modifications successives dont elle peut faire l'objet.

Ontario

Société ontarienne de financement de la croissance

Imprimé en Ontario, Canada sur du papier recyclé
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2013 08/13
ISSN 1920-3446
1923-5216 (En ligne)

POUR NOUS JOINDRE

Pour obtenir des renseignements de nature générale, veuillez communiquer avec :

Société ontarienne de financement de la croissance
375, avenue University, bureau 700
Toronto (Ontario) M5G 2J5
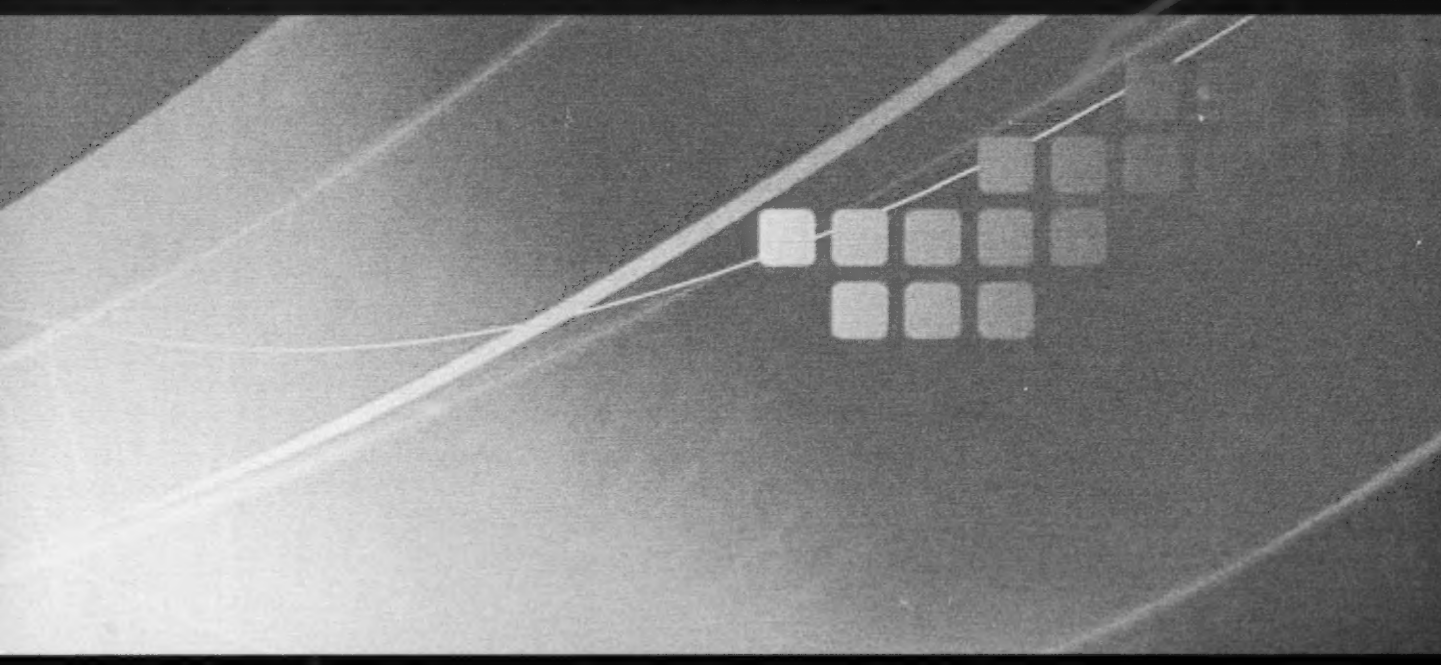
Appels locaux :	416-325-6874
Appels sans frais :	1-877-422-5818
Télécopieur :	416-212-0794
Courriel :	ocgc@ontario.ca
Site Web :	www.ontario.ca/ocgc